

TARIFS DES VACATIONS DES ARBITRES DE QUALITE

1^{ère} INSTANCE OU APPEL

Les parties régleront, aux arbitres qui les représentent, ou aux entreprises dont ils dépendent, les notes de débit en bonne et due forme, qu'ils établiront sur la base du tarif des vacations en vigueur.

Le tarif des vacations des arbitres en vigueur depuis le 9 Septembre 2015

| | POUR L'ENSEMBLE DU COLLEGE ARBITRAL | |
|--|-------------------------------------|---------|
| | PAR BALLE CLASSEE | MINIMUM |
| 1- Classement | | |
| 1-1 Classe et soie | 1.50€ | 100€ |
| 1-2 Soie seulement | 1.40€ | 100€ |
| 1-3 Classe seulement | 1.30€ | 100€ |
| | | |
| 2-Estimation de type | 10€ | |
| <p>- Pour les lots échantillonnés à 20% ou moins le tarif est doublé sur 100% des balles échantillonnées. - Ces tarifs ne comprennent pas les frais de déplacement éventuels - Frais administratifs de l'AFCOT : 300€ répartis à égalité entre les sociétés. Les sociétés membres de l'association bénéficient d'un abattement de 50%, applicable uniquement sur les frais administratifs.</p> | | |